

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2023 **NOTE DE SYNTHÈSE**

Présentation brève et synthétique **Compte Administratif 2022**

Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur (la commune). Le compte administratif est son bilan financier qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif doivent être concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public – ce qui fait l'objet d'une vérification chaque année.

Le compte administratif 2022 est présenté au vote du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023.

I. Budget général

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Réalisation exercice 2022	6 777 495,84 €	8 262 781,51 €
Report exercice 2021		
Total des réalisations	6 777 495,84 €	8 262 781,51 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	6 777 495,84 €	8 262 781,51 €
Résultat exercice 2022	1 485 285,67 €	

1) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
Chap 011	Charges à caractère général	1 820 480 €	1 699 820 €	1 845 630 €	1 740 120 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 665 132 €	3 590 714 €	3 957 573 €	3 914 657 €
Chap 014	Atténuations de produits	55 445 €	47 445 €	42 109 €	42 109 €
Chap 022	Dépenses imprévues			86 700 €	
Chap 023	Virement à la section d'investissement	481 195 €		968 879 €	
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	598 193 €	598 088 €	338 973 €	338 973 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	713 220 €	671 610 €	641 582 €	626 990 €
Chap 66	Charges financières	99 205 €	93 788 €	88 136 €	88 065 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	28 800 €	4 993 €	28 800 €	17 582 €
Chap 68	Dotations aux provisions	13 000 €	13 000 €	9 000 €	9 000 €
	TOTAL	7 474 669 €	6 719 458 €	8 007 383 €	6 777 496 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, etc. Au regard du réalisé 2021, les dépenses à caractère général sont en hausse de 2,37%. Ce chiffre en légère augmentation résulte de l'inflation particulièrement élevée en 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 et des tensions sur le prix du pétrole, liées à la guerre en Ukraine, entraînant une envolée des prix de l'énergie.

Chapitre 012 : Pour les charges de personnel, l'augmentation constatée est de 9,02% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation de 3,5% du point d'indice des agents publics au 1^{er} juillet 2022.
- Les nouvelles revalorisations indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une majeure partie des agents de catégorie C (55 agents titulaires sur 76 en 2022).
- La réduction de la durée d'avancement entre chaque échelon pour une partie des agents de catégorie C.
- Le « glissement vieillesse technicité » (GVT).

Chapitre 014 : Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). Ce chapitre est en baisse de 5 300 €.

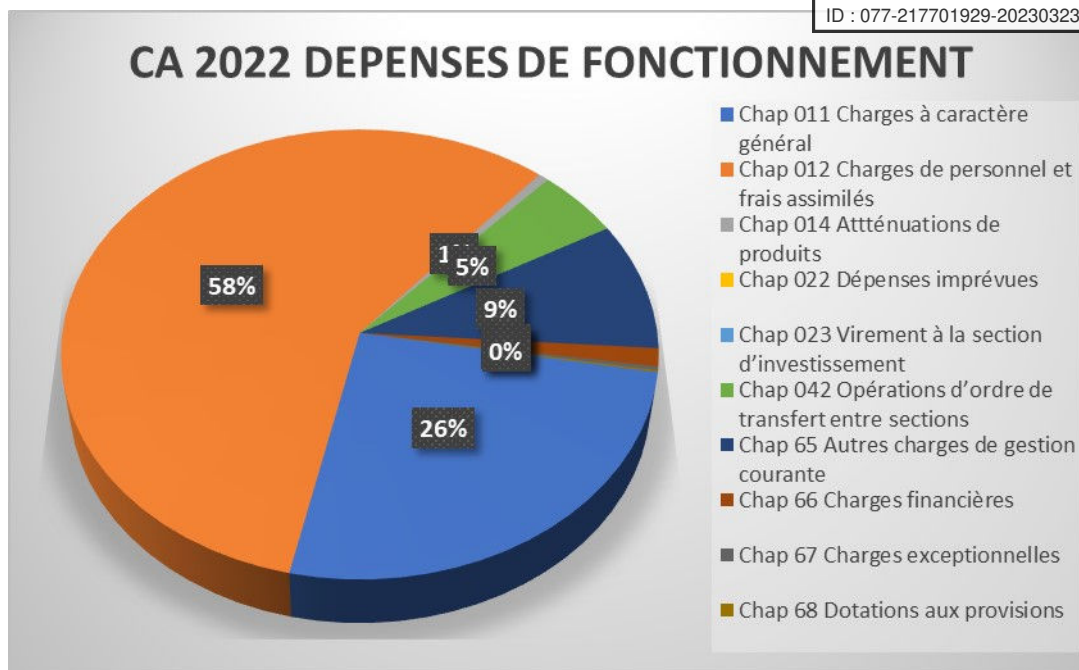
Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la contribution de la commune au fonctionnement du syndicat intercommunal de gestion de la piscine (SIEGCL). En 2020 et 2021 les pertes liées aux fermetures de la piscine pendant la crise sanitaire a contraint le syndicat à augmenter fortement la participation demandée aux communes-membres (+ 148 000 €) dont 88 800 € pour Fontenay-Trésigny.

Compte-tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le syndicat est revenu en 2022 sur les participations habituelles soit 240 000 €.

Apparaît également à ce chapitre le versement des indemnités et cotisations des élus (109 000 €), les subventions attribuées aux associations (117 600 €), la participation au CCAS (22 500 €) et la participation à la caisse des écoles (68 000 €).

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE, en diminution d'environ 5 700€.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 338 973 € dont 105 000 € pour la vente du Terrain dans la Zone Industrielle FREGY.



2) Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	507 067 €	507 067 €	968 879 €	968 879 €
Chap 013	Atténuations de charges	5 000 €	4 980 €	13 000 €	20 094 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250 €	1 250 €	11 908 €	11 908 €
Chap 70	Produits services domaine	624 419 €	752 240 €	747 262 €	803 566 €
Chap 73	Impôts et taxes	4 515 328 €	4 707 058 €	4 692 182 €	4 801 816 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 126 170 €	1 149 907 €	1 213 912 €	1 261 728 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	176 000 €	180 353 €	209 500 €	194 739 €
Chap 76	Produits financiers	40 €	35 €	40 €	36 €
Chap 77	Produits exceptionnels	519 395 €	549 101 €	150 700 €	200 016 €
	TOTAL	7 474 669 €	7 851 992 €	8 007 383 €	8 262 782 €

Chapitre 002 : L'excédent d'exploitation 2021 apparaît pour 968 879 €.

Chapitre 013 : Apparaît à ce chapitre les remboursements CPAM pour les indemnités journalières des agents contractuels (11 135 €) et le remboursement de l'URSSAF pour l'indemnité inflation de janvier 2022 (9 000 €).

Chapitre 70 : Est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude : 443 331 €.

Les autres recettes importantes de ce chapitre :

- Les redevances d'occupation du domaine public pour 97 285 €.
- Les salaires des agents du service Assainissement, payés sur le budget général de la commune et remboursés par le budget Assainissement pour 136 355 €.
- Les refacturations aux locataires de la commune des charges (eau, électricité, chauffage) pour 40 730€.
- Les ventes de billets pour les spectacles au centre M. Polnareff pour un montant de 36 281 €.
- La location du gymnase et du centre sportif au collège, réglée par le SMIVOS pour 34 472 €.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. La recette de la taxe foncière augmente d'environ 126 000€ du fait de l'actualisation des bases d'imposition.

L'attribution de compensation reste stable à hauteur de 1 482 787 €. La taxe sur la consommation finale d'électricité rapporte environ 151 000 € à la commune. On observe une diminution du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France passant de 354 614 € en 2021 à 326 259 € en 2022, du fait du mode de calcul du FSRIF.

La commune a perçu environ 355 000 € en 2022 pour les taxes additionnelles sur les droits de mutation.

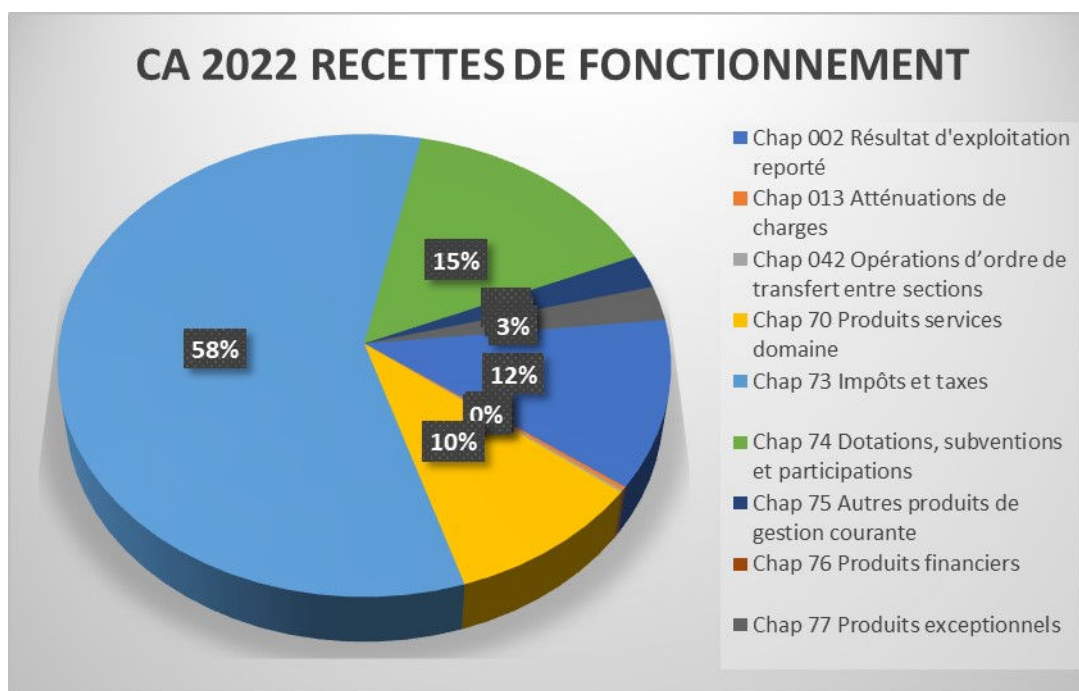
Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat, en augmentation de 111 820 € par rapport à 2021.

Chapitre 75 : Sont notamment inscrits à ce chapitre les loyers reçus par la commune pour 194 739 €. Ce montant est en hausse de 14 400 € en raison de la mise à disposition d'un local vacant à deux médecins pour l'accueil d'un stagiaire ainsi que de la révision annuelle des loyers.

Chapitre 77 : Le réalisé 2022 de ce chapitre comprend principalement :

- La vente du Terrain dans la Zone Industrielle FREGY pour un montant de 105 000 €.
- Les remboursements des indemnités journalières en provenance de compagnies d'assurance privées. Le montant perçu en 2022 est de 78 065 €.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 11 908 €.



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Réalisation exercice 2022	1 536 790,71 €	1 166 742,85 €
Report exercice 2021	0,00 €	
Total des réalisations	1 536 790,71 €	1 166 742,85 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	728 498,80 €	325 678,86 €
Résultat cumulé	2 265 289,51 €	1 492 421,71 €
Résultat exercice 2022	-772 867,80 €	

1) Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			163 655 €	163 655 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 250 €	1 250 €	11 908 €	11 908 €
Chap 041	Opérations patrimoniales	21 702 €		97 480 €	2 520 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves				
Chap 13	Subventions d'investissement			3 900 €	3 898 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	622 024 €	613 654 €	420 120 €	418 120 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	175 837 €	77 509 €	311 655 €	173 363 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées			95 000 €	44 752 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 099 901 €	524 723 €	1 004 531 €	527 766 €
Chap 23	Immobilisations en cours	761 308 €	504 511 €	1 213 155 €	176 535 €
Chap 45	Opérations pour compte de tiers	11 481 €		14 281 €	14 275 €
	TOTAL	2 693 504 €	1 721 646 €	3 335 683 €	1 536 791 €

Les écarts entre le budget et le compte administratif s'expliquent par le fait qu'un certain nombre de projets sont inscrits au budget mais que tous ne sont pas systématiquement réalisés au cours de l'année. Au compte administratif seules les dépenses réalisées figurent.

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement des emprunts en cours pour un réalisé 2022 de 418 120 €.

Il est en diminution de 31,86% par rapport à 2021 car lors de l'exercice précédente suite à la perception du FCTVA 2021 la commune a remboursé le solde du prêt relais soit 225 000€ (acompte de 95 000€ en 2020). Pour rappel en 2020 la commune a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 320 000€ destinés à préfinancer les travaux d'extension de la cantine Langevin et d'aménagement de la maison de santé, inscrit au budget, dans l'attente des versements du fonds de compensation de la TVA 2020 et 2021.

Chapitre 20 : Il concerne notamment les frais d'annonces, les frais de réalisation des documents d'urbanisme, les concessions et droits similaires. On y retrouve également les frais d'études (article 2031) effectuées en vue de futurs investissements. En 2022 la commune a réalisé notamment :

- Des études de faisabilité pour l'aménagement du parc du château pour 44 800 €.
- L'étude de programmation des groupes scolaires et de la construction d'une restauration centrale Jules Ferry pour 41 300€.
- L'étude pour l'aménagement d'un terrain rue Emile Zola pour 14 200 €.
- L'étude pour le réaménagement du parking rue Bertaux pour environ 8 100 €.
- Des études pour la création des jardins familiaux pour 3 000 €.
- Le projet de mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du centre de loisirs pour 16 400 €.
- La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement rue Curie pour 7 500 €.

Chapitre 21 : Ce chapitre regroupe les montants dédiés aux projets d'investissement de la commune.

En 2022 la commune a réalisé notamment :

- Article 2116 Des travaux de reprise de concessions au cimetière pour 13 184 €.
- Article 2128 L'aménagement des jardins partagés pour environ 31 700 € et la fourniture et la pose d'une rampe PMR place de Coubertin pour 8 600 €.
- Article 2135 Des travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux pour un total de 81 700 €.
- Article 2151 L'aménagement du trottoir rue Branly pour 61 725 €.
- Article 2152 Quatre coussins Berlinois en enrobé avenue des héros de la résistance pour environ 11 900 € et la rénovation du carrefour de feux Verdun/Branly pour 18 500 €.
- Article 21538 Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public rue Curie pour 44 900 €.
- Article 21571 L'acquisition d'un tracteur-tondeuse pour un coût de 26 280 €.
- Article 2158 L'acquisition de matériels pour les services techniques (Tronçonneuse, Motobineuse, taille haies, meuleuse, élagueur, carotteuse à eau, débroussailleuse) pour 26 600 €.
- Article 2182 L'achat d'un chariot stéréoscopique compact pour les services techniques d'un montant de 64 800 €.

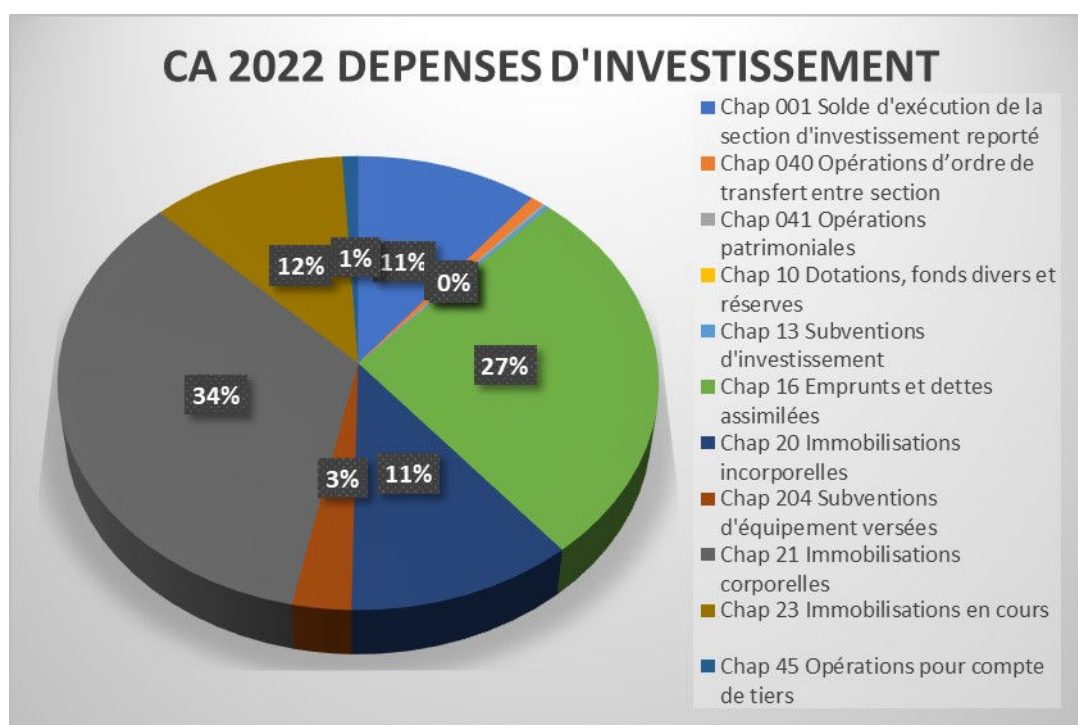
Article 2183 Renouvellement du matériel informatique courant pour les services communaux (11 000 €), une console numérique pour le centre culturel (5 100 €), deux tableaux numériques pour les classes 5 et 7 de l'élémentaire Jules Ferry (7 300 €), et un onduleur pour le serveur de la vidéoprotection (1 100 €).

Article 2184 L'achat de mobilier pour 7 200 €.

Article 2188 L'acquisition de matériels, équipements et électroménagers pour les services municipaux, les écoles, les cantines, ainsi des illuminations de Noël pour continuer le renouvellement du matériel existant pour un réalisé en 2022 d'environ 46 000 €.

Chapitre 23 : Ce chapitre rassemble les projets de voirie et de construction en cours, notamment l'extension de la vidéoprotection et le plan pluriannuel 2021-2023 relatif au remplacement de luminaires d'éclairage public par des lampes à LED .

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 11 908 €.



2) Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BUDGET 2021	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 053 €	112 053 €		
Chap 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	481 195 €		968 879 €	
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	354 900 €			
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	598 193 €	598 088 €	338 973 €	338 973 €
Chap 041	Opérations patrimoniales	21 702 €		97 480 €	2 520 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	439 210 €	455 241 €	471 062 €	538 606 €
Chap 13	Subventions d'investissement	600 175 €	317 698 €	845 008 €	257 585 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	65 742 €	66 359 €	600 000 €	509 €
Chap 23	Immobilisations en cours	8 853 €	8 552 €	0 €	14 275 €
Chap 45	Opérations pour compte de tiers	11 481 €		14 281 €	14 275 €
	TOTAL	2 693 504 €	1 557 991 €	3 335 683 €	1 166 743 €

Les écarts entre le budget et le compte administratif s'expliquent par le fait qu'au budget l'ensemble des projets sont inscrits. Au compte administratif seules les recettes réalisées figurent.

Chapitre 10 : Vient sur ce chapitre, la récupération de la TVA à hauteur de 107 107 €.

Le produit de la taxe d'aménagement est de 217 500 € en 2022 contre 190 600 € pour l'année précédente. À l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements pour 163 654,72 €.

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace l'ensemble des subventions sollicitées dans le cadre des travaux. La commune a touché en 2022 les subventions prévues notamment pour l'extension de la vidéoprotection (13 032 €), pour l'installation de capteur de CO2 dans les établissements scolaires (5 616 €), pour l'étude préalable à la restauration de l'église Saint Martin (3 781 €) et pour l'acquisition d'un logiciel (4 400 €).

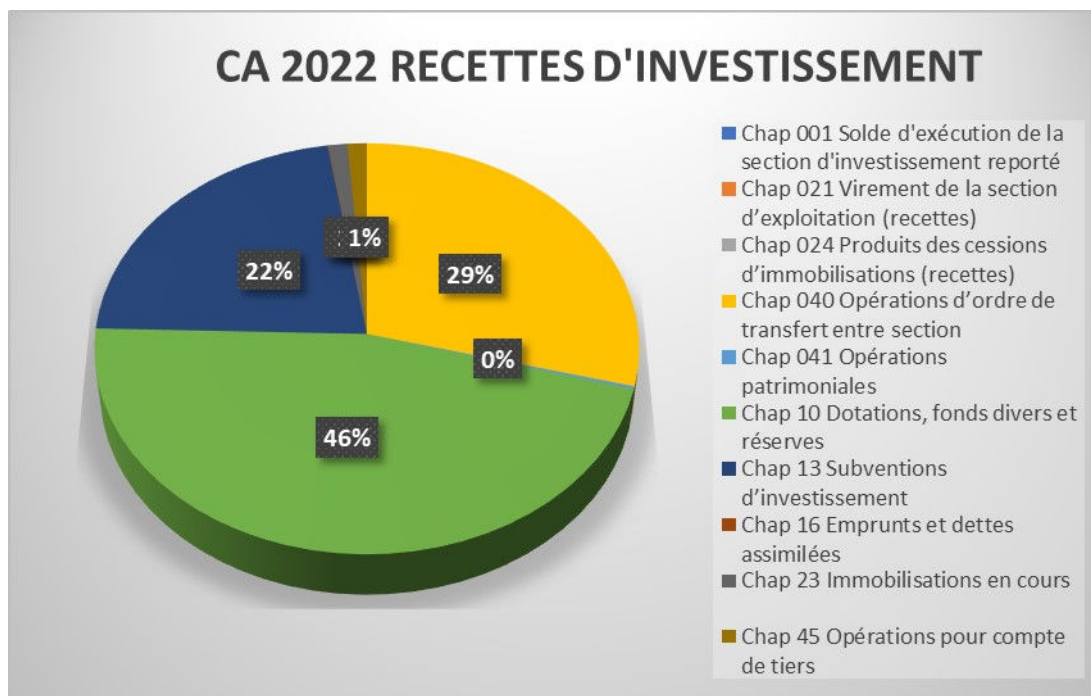
La commune a perçu de l'Agence Régional de Santé le solde de 100 000 € et de la Région Ile-de-France le solde de 105 882,18 € pour la création de la Maison de santé.

Le CA 2022 présente un écart avec le BP 2022 qui se retrouve en partie dans les restes à réaliser avec notamment 185 800 € du Fonds d'Aménagement Communal pour l'aménagement de la rue Curie et pour la rénovation en LED des éclairages intérieurs des bâtiments communaux, 8 900 € pour l'extension de la vidéoprotection et 15 500 € pour les jardins familiaux.

Chapitre 16 : La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2022. La somme de 509€ qui apparait à ce chapitre correspond aux dépôts de garantie des nouveaux locataires de la maison de santé.

Chapitre 45 : Correspond aux participations d'Enedis (11 564,84 €) et d'Orange (2 710,20 €) pour l'enfouissement des réseaux électriques de la rue Emile Zola.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 341 493 € dont 105 000 € pour la vente du Terrain dans la Zone Industrielle FREGY.



II. Budget de l'Eau

I. SECTION D'EXPLOITATION

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du service eau fait apparaître un déficit d'exploitation de 1 196,43 €. A la clôture de l'exercice 2021 le déficit d'exploitation était de 10 488 €.

1) Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 156 801 € (+7% par rapport à l'exercice 2021). Ces dépenses concernent la participation 2022 (Brie Centrale) au SMIAEP Tournan en Brie pour 127 254 €, la dotation aux amortissements pour 23 287 € et les intérêts de l'emprunt sollicité en 2018. Une mission d'AMO a été lancée en 2022 pour entamer le renouvellement de la DSP de service public de l'eau potable pour 5 361 €.

Le déficit d'exploitation 2021 est reporté pour 10 488 €.

2) Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 166 093 € (+15% par rapport à l'exercice 2021). Ces recettes regroupent principalement :

Chapitre 70 : La surtaxe communale d'eau pour 164 651 €. Une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent (142 665 € en 2021) car en 2021, la surtaxe de l'eau a été augmentée de 20 centimes par m³ pour que les recettes afférentes permettent de couvrir les dépenses d'exploitation de ce budget.

Chapitre 042 : L'amortissement des subventions d'équipement pour 1 441 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du service eau fait apparaître un excédent d'investissement de 40 044 €.

1) Dépenses d'investissement

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement en capital de l'emprunt sollicité pour la réhabilitation du château d'eau. Il a été réalisé 9 300 € en 2022.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 1 441 €.

2) Recettes d'investissement

Chapitre 001 : L'excédent du résultat d'investissement 2021 pour 11 099 €.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 16 400 €.

III. Budget Assainissement

I. SECTION D'EXPLOITATION

À la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du service assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 275 623 €.

1) Dépenses d'exploitation

Les dépenses se sont élevées à 579 225 €.

Chapitre 011 : Les charges courantes d'exploitation sont en baisse par rapport à l'exercice précédent : 291 793,88 € sont prévus au chapitre 011 pour un réalisé de 273 433,35 €, soit presque 94% des prévisions. Cependant cette baisse est à nuancer car en 2021 le réalisé de 292 454,49 € était anormalement élevé suite à l'opération de vidange et de curage du bassin de l'ancienne file qui est réalisé tous les dix à quinze ans. La quantité de boues et filasses présentes au fond du bassin a nécessité une opération longue et coûteuse de curage pour environ 60 000 €.

Ce chapitre recouvre toutes les matières premières nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration, les fournitures d'entretien et d'équipement qui sont-elles en augmentation avec l'inflation particulièrement élevée en 2022.

Chapitre 012 : Il s'agit des rémunérations des trois agents et de l'apprenti du service, qui sont reversées au budget général. Le montant total de 2022 est de 136 356 €. Cette somme est en très légère hausse par rapport à l'exercice 2021 (+ 1 400 €) qui s'explique par l'augmentation de 3,5 % du point d'indice des agents publics au 1er juillet 2022 et le « glissement vieillesse technicité » (GVT).

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 159 255 €.

2) Recettes d'exploitation

Les recettes se sont élevées à 854 848 €

Chapitre 002 : Correspond à l'excédent du résultat d'exploitation 2021 de 363 791,31 €

Chapitre 70 : A ce chapitre apparaissent les recettes liées à la redevance d'assainissement collectif perçue de la part des ménages raccordés au réseau, d'un montant réalisé de 333 576,25 €.

Chapitre 74 : Sont mentionnées ici les 49 273,85 € de recettes que la commune perçoit au titre de la prime pour assainissement liée au bon fonctionnement de la station d'épuration gérée en régie. La prime de 2022 a été un peu supérieure à celle de 2021 (38 000 €), mais elle va fortement diminuer en 2023 (10 960 €) avant de disparaître totalement en 2024.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 84 863 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

À la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du service assainissement fait apparaître un déficit d'investissement de 228 911 €.

1) Dépenses d'investissement

Chapitre 001 : Il correspond au déficit du résultat d'investissement 2021 de 41 891,53 €.

Chapitre 13 : Correspond à la modification d'imputation de l'avance accordée en 2021 par l'agence de l'eau de 37 130€ pour la réhabilitation des réseaux avenue Pasteur et boulevard Etienne Hardy.

Chapitre 20 : Il concerne notamment les frais d'études, les frais d'annonces, les frais de réalisation des documents d'urbanisme, les concessions et droits similaires pour 10 895 € en 2022.

Chapitre 21 : Ce chapitre regroupe les montants dédiés aux projets d'investissement.
En 2021 le service assainissement a réalisé 63 598 € d'investissements.

Chapitre 23 : Apparaît à ce chapitre en 2022 la réfection des collecteurs d'assainissement avenue Pasteur, bd. E. Hardy et rue du Docteur Prévost pour un montant d'environ 186 000 €.

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement des emprunts en cours. Il a été réalisé 26 425 € en 2022.

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 123 072 €.

2) Recettes d'investissement

Chapitre 13 : Il fait apparaître les soldes des subventions de l'agence de l'eau et du département de Seine-et-Marne pour :

- La conception et la fabrication d'un clapet anti-retour sur le déversoir d'orage (1 600€).
- L'analyse des risques de défaillance de la station d'épuration (672 €).
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de collecteurs d'assainissement avenue Pasteur, bd. E. Hardy et rue du Docteur Prévost (2 725€).
- La mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de l'automate et de la supervision de la station d'épuration (660 €).

Des opérations d'ordre budgétaires ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 197 464 €.